

5 juillet 2018



**Véronique Turrel**, directrice de l'Union des ports de plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (Upaca), est à l'origine de la certification Ports propres. Elle détaille ses projets et ambitions pour ce concept, qui séduit au-delà des frontières françaises.

## Ports propres est la seule certification spécifique aux ports de plaisance

La Seyne-sur-Mer vient d'obtenir sa cinquantième certification Ports propres en région Paca. Pouvez-vous nous retracer l'histoire et le succès de cette certification environnementale ?

La dénomination est née en Bretagne en 1984 mais aucune action particulière n'avait alors été lancée. À la fin des années 1990, la région Languedoc-Roussillon a repris le terme et a construit une démarche structurée mais tout s'est arrêté pour des raisons politiques. En 2001, l'Upaca et le conseil régional de Paca ont repris le flambeau, en s'inspirant de ce qui avait été fait en Occitanie et en l'adaptant à la situation des ports de plaisance à ce moment-là. En 2008, nous avons créé la certification à l'échelle nationale avec des fonds du conseil régional de Paca. Nous voulions valoriser l'effort consenti par les ports en matière environnementale et vérifier que les équipements, mis en place en partie grâce à des fonds publics, étaient efficaces. Afin de garantir l'objectivité de la certification, l'Afnor évalue et certifie les ports pour une durée de trois ans, avec un contrôle annuel. L'Upaca a ensuite fait évoluer Ports propres en une certification européenne à partir de l'année 2011. Plus d'une soixantaine de ports de plaisance en France sont aujourd'hui certifiés. La pression environnementale quant aux activités de plaisance est particulièrement forte en Paca, cela faisait donc sens que la région soit le berceau de cette certification.

Quels critères doivent être remplis afin d'obtenir cette certification ?

La première étape est une étude environnementale réalisée par une agence indépendante qui dé-



Margaux Gaubert

« La prise de conscience des plaisanciers quant à la pollution a bien évolué, en particulier en Méditerranée. »

bouche sur un plan d'actions. Le port doit ensuite investir dans les infrastructures nécessaires à la lutte contre les pollutions récurrentes comme une aire de carénage équipée d'un système de récupération et de traitement des eaux ou un système de pompes pour les eaux noires et grises. Des équipements en cas de pollution accidentelle sont également demandés : barrages absorbants pour ceinturer les navires ou pour fermer l'entrée du port si la pollution est extérieure. Enfin, il faut que le personnel soit formé et que le port s'engage dans une vraie démarche de sensibilisation de tous les usagers.

Cela peut représenter un important investissement pour les ports. Sont-ils financièrement accompagnés ?

Depuis 2001, 38 millions d'euros ont été investis dans cette démarche en Paca. À l'échelle d'un port, répondre aux critères de la certification peut représenter une somme conséquente. Cet investissement peut être allégé grâce aux aides de quatre entités publiques : le conseil régional, l'Ademe, la Dreal et l'Agence de l'eau. L'étude de diagnostic est financée à 20 % par chacun des financeurs publics donc, au total, cette étape est prise en charge à 80 %. Pour ce qui est des équipements de lutte contre les pollutions, 30 à 60 % peuvent être financés par des aides publiques. Les formations de personnel sont prises en charge et organisées à 100 % par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour les ports à gestion publique et par l'Agefos pour ceux à gestion privée. L'aspect sensibili-

sation est, lui, subventionné à hauteur de 20 %.

La certification a-t-elle su séduire au-delà des frontières régionales et nationales ?

Hors région Paca, une dizaine de ports bretons sont déjà certifiés, quatre en Occitanie ainsi que trois en préparation, et trois ports la préparent en Corse. À l'échelle européenne, deux ports ont obtenu la certification en Italie et un troisième est en préparation. L'Espagne est également intéressée. Un de nos objectifs est d'intervenir auprès de la Commission européenne et des délégations étrangères de l'Afnor afin de promouvoir la certification au niveau méditerranéen, européen et même mondial.

Quelles sont vos autres ambitions pour la suite ?

Comme la certification prend de l'ampleur, à partir de 2019, une formation de formateur Ports propres pourra bientôt être dispensée avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Côte provençale. Cela permettra à chaque union régionale des ports de plaisance de former leur personnel et d'acquiescer leur autonomie. Nous venons également de créer une seconde certification, appelée Ports propres actifs en biodiversité, uniquement au niveau national pour le moment. Elle est ouverte aux ports déjà certifiés et qui s'engagent en plus dans une démarche de protection et d'amélioration de la biodiversité animale et végétale. L'attribution est plus subjective car nous voulons laisser à chaque port la possibilité d'innover en fonction de ses spécificités. ■

Propos recueillis par Margaux GAUBERT

